



**SYNDICAT MIXTE DE  
TRANSPORT INTERURBAIN**

-----  
**COMITE SYNDICAL**

N° 2015-006/ SMTI

du 25 mars 2015

**DELIBERATION**

**Adoptant le budget primitif du Syndicat Mixte de Transport Interurbain  
pour l'année 2015**

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;
- VU la délibération n° n° 2014-035/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants du comité syndical du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° n° 2014-036/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n°2015-001/SMTI du 16 mars 2015 approuvant le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015 ;
- VU le rapport de présentation n° 2015-006/SMTI ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

### **ARTICLE 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Les membres du comité syndical, quorum atteint, votent le budget primitif 2015 selon les dispositions de la délibération n°2015-001/SMTI du 16 mars 2015 :

Le budget primitif du syndicat mixte de transport interurbain pour l'exercice 2015, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de NEUF CENT TREIZE MILLIONS CFP (913 000 000 CFP).

	<b>EXPLOITATION</b>	
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	710.000.000	710.000.000
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>710 000 000</b>	<b>710 000 000</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	203 000 000	203 000 000
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>203 000 000</b>	<b>203 000 000</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>913 000 000</b>	<b>913 000 000</b>

## ARTICLE 2 : BALANCE DES COMPTES

La balance des comptes se présente comme suit :

### Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant	Chap	Libelle	Montant
011	Charges à caractère général	314 300 000	70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services	300 000 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000 000	74	Subvention d'exploitation	37 500 000
014	Atténuations de produits	0	75	Autres produits de gestion courante	370 000 000
65	Autres charges de gestion courante	0		<b>Total des recettes de gestion des services :</b>	<b>707 500 000</b>
	<b>Total des dépenses de gestion des services :</b>	<b>464 300 000</b>			
66	Charges financières	20 000 000			
67	Charges exceptionnelles	15 000 000	77	Produits exceptionnels	2 500 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0
022	Dépenses imprévues	5 000 000		<b>Total des recettes d'exploitation :</b>	<b>710 000 000</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation :</b>	<b>504 300 000</b>			
023	Virement à la section d'investissement	203 000 000			
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 700 000	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	0	043	Opérations d'ordre intérieur à la section	0
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation :</b>	<b>205 700 000</b>		<b>Total recettes d'ordre d'exploitation :</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>710 000 000</b>		<b>TOTAL :</b>	<b>710 000 000</b>
		+			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE :		0
		=			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES :</b>		<b>710 000 000</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES :</b>		<b>710 000 000</b>

### Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	30 000 000	13	Subvention d'équipement	
21	immobilisation corporelles	70 000 000	16	Emprunts et dettes assimilées	0
			20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisation reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
	<b>Total des dépenses d'équipement :</b>	<b>100 000 000</b>	23	Immobilisations en cours	
				<b>Total recettes d'équipement :</b>	<b>0</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds et réserves	
13	Subventions d'investissement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	103 000 000	165	Dépôts et cautionnements	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participation et créances rattachées		26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	0		<b>Total des recettes financières :</b>	<b>0</b>
	<b>Total des dépenses financières :</b>	<b>103 300 000</b>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers :	0	4582	Total des opérations pour le compte de tiers :	0
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>0</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>0</b>
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0	021	Virement de la section d'exploitation	203 000 000
041	Opérations patrimoniales	0	040	Opérations ordre transfert entre sections	
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement :</b>	<b>0</b>	041	Opérations patrimoniales	
	<b>TOTAL :</b>	<b>203 300 000</b>			
		+			
R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0
		=			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :</b>		<b>203 000 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :</b>		<b>203 000 000</b>

**ARTICLE 2 : VOIE ET DELAI DE RECOURS**

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

**ARTICLE 3 : EXECUTION**

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 25 mars 2015.

Un membre,

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le  
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le  
et rendue exécutoire le

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Gilbert TYUIENON

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 5
- Membres représentés : 5
- Suffrages exprimés : 5
- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie**  
**27 MAR. 2015**  
**CONTRÔLE DE LEGALITE**